

PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VÉZÈRE-AUVEZÈRE

Comité syndical et Conférence des Maires du PETR Vézère-Auvezère Compte-rendu

Lundi 22 mars 2021 – 18 h

Salle des Fêtes de Chamberet

Rappel de l'ordre du jour

- Rencontre avec les bureaux d'étude en charge de l'accompagnement du PETR pour l'élaboration du Contrat de Relance et de Transition Ecologique
- Budget 2020-2021 :
 - Approbation du compte de gestion de 2020
 - Approbation du compte administratif de 2020
 - Affectation des résultats de 2020
 - Vote du budget primitif pour 2021
 - Répartition par Communauté de communes et appels à cotisations afférents
 - Ligne de trésorerie pour 2021
- Contrat de mission de délégué à la protection des données dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données
- Questions diverses

Documents joints :

- Diaporama de présentation
- Diaporama de présentation de la démarche d'élaboration du CRTE
- Budget 2020-2021 :
 - Délibération n°1 - Approbation du compte de gestion de 2020
 - Délibération n°2 – Election du Président de séance pour le vote du compte administratif 2020
 - Compte administratif 2020
 - Délibération n°3 - Approbation du compte administratif de 2020
 - Délibération n°4 - Approbation du compte administratif de 2020 et affectation des résultats
 - Budget primitif 2021
 - Délibération n°5 - Vote du budget primitif pour 2021
 - Répartition par Communauté de communes et appels à cotisations afférents
 - Délibération n°6 – Appels à cotisation 2021
 - Délibération n°7 - Ligne de trésorerie pour 2021
- Délibération n°8 - Contrat de mission de délégué à la protection des données dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données



PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VÈZÈRE-AUVEZÈRE

Afférents au Comité syndical : 22

En exercice : 22

Présents ou représentés par un suppléant : 20

Votants : 20

L'an deux mil vingt et un, le 22 mars à 18h, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes de Chamberet, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques CAFFY.

Délégués titulaires présents : Jean-Luc AIGUEPERSE, Jean-Jacques CAFFY, Catherine CHAMBRAS, Jean-Claude CHAUFFOUR, Gérard COIGNAC, Francis COMBY, Daniel GARAI, Jean-Paul GRADOR, Philippe GONZALEZ, Éric LASCAUX, Miléna LOUBRIAT, Philippe JENTY, Alain MARSAT, Jean-Louis MAURY, Pierre PEYRAMAURE, Bernard ROUX, Bernard RUAL, Alain TISSEUIL, Delphine VEYSSEIX-BOUDET.

Délégués titulaires représentés : Jean-Jacques DUMAS (représenté par Michel LAUTRETTE).

Délégués titulaires absents : Guy DEVEIX, Jean-Pierre NEXON.

Délégué suppléant présent : Vincent COISSAC.

Bernard RUAL est nommé secrétaire de séance.

(1) Validation du compte-rendu de la séance du Comité syndical du 1^{er} mars 2021

Jean-Jacques CAFFY met au vote le compte-rendu de la séance du Comité syndical du 1^{er} mars 2021.

Le Comité syndical par 20 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention approuve le compte-rendu.

(2) Rencontre avec les bureaux d'étude en charge de l'accompagnement du PETR pour l'élaboration du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Voir diaporama de présentation de la démarche d'élaboration du CRTE

Commentaires du Comité syndical et des invités :

L'Etat est remercié pour son soutien dans l'élaboration du CRTE. Les bureaux d'étude sont remerciés pour leur présentation.

Les objectifs du CRTE

Il est rappelé que le CRTE participe à la **relance de l'économie** et vise à **simplifier les démarches de contractualisation avec l'Etat** en les réunissant au sein d'un contrat unique. Il va remplacer les anciens Contrats de Ruralité et les enveloppes devraient être revues à la hausse.

PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VÉZÈRE-AUVEZÈRE

Le soutien de l'ANCT permettra d'élaborer une **feuille de route politique jusqu'en 2026**. Ce document devra être prêt pour le 30 juin 2021. Il devra notamment comprendre un état des lieux écologique.

Le CRTE comprendra les projets structurants du territoire. Il n'exclut pas les autres projets (non inscrits dans le CRTE) mais une priorisation sera effectuée.

Il sera toujours possible de solliciter les aides de la DETR, de la DSIL...

Il est important d'avoir une **vision de long terme pour développer le territoire** mais il sera également important d'avoir un **document concret avec des objectifs réalisables**.

Il est également important de produire une **étude adaptée au territoire** avec des préconisations qui ne soient pas génériques.

Dans le cas où le territoire souhaiterait que le bureau d'études établisse des fiches-projets, des éléments financiers et des éléments d'évaluation, une **étude complémentaire** pourrait être envisagée.

Une ambition politique commune au sein du PETR

Il est rappelé qu'il existe une ambition partagée au niveau du PETR. Au-delà de leurs différences, les territoires constituant le PETR sont **complémentaires**. Ils partagent des objectifs communs (regain démographique...), des démarches communes (Petite Ville de Demain, OPAH...).

Si la structure est récente, elle a notamment permis la création d'un office de tourisme unique, projet qui a démontré une **volonté politique de travailler ensemble**.

Le projet de territoire devra être global en faisant ressortir les spécificités par communautés de communes.

Toutes les communes du PETR, quelle que soit leur taille, devront être associées à la démarche.

La concertation des habitants

La concertation des habitants est particulièrement intéressante, notamment pour identifier les attentes des **personnes qui ne sont généralement pas entendues**.

Elle permettra d'être à l'écoute des habitants du territoire (« les gens du cru »).

Lors de la concertation, il serait intéressant de recueillir la **vision des jeunes** dont certains partent faire leurs études ailleurs et ne reviennent pas, faute de trouver un emploi correspondant à leur niveau d'études.

Dans le même temps, les entreprises du territoire sont à la recherche de salariés pour des travaux manuels (ex : maçons...).

L'articulation entre le CRTE et Petite Ville de Demain

Il est demandé quelle sera l'articulation entre le CRTE et Petite Ville de Demain.

PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VÉZÈRE-AUVEZÈRE

Il faudra envisager une **démarche globale**. L'Etat accompagnera financièrement l'**ingénierie** afin de pouvoir mettre en place cette articulation.

Une volonté d'aider le secteur économique

Il est important que le territoire accompagne l'économie et notamment le secteur agricole (qui a connu un déclin important sur le territoire, entraînant ainsi un déclin de la population), la formation des jeunes, la transmission des entreprises (notamment familiales).

Les prochaines étapes de la démarche

- Jusqu'au 1er avril 2021 : Réalisation de l'enquête audiovisuelle
- Du 1er avril au 8 avril 2021 : Montage vidéo
- Mardi 13 avril 2021 à 18 h à l'Espace Culturel de Lubersac : Visionnage de la version longue de l'enquête et échanges en présence du Comité de pilotage, de Grand Public et de EY
- Jeudi 15 avril 2021 à 18 h à la Salle des Fêtes de Treignac : Visionnage de la version courte de l'enquête (format de 20 minutes diffusable par la suite) en présence du Comité de pilotage et de Grand Public
- Mardi 27 avril 2021 à 19 h à la Salle Coeco d'Uzerche : Réunion publique avec les interviewés, leurs proches et des habitants de tout le PETR (mot d'introduction du Président, diffusion de l'enquête audiovisuelle courte, présentation des conclusions du bureau d'études EY suite à l'analyse documentaire et aux échanges avec les élus, échanges)
- Mi-Mai 2021 : Restitution avec la transmission du document final

Les coordonnées des bureaux d'étude

EY : Nicolas SIELANCZYK - nicolas.sielanczyk@fr.ey.com - 07 78 80 28 94

Grand Public : Louise CORMIER - louise.cormier@grand-public.net - 06 28 90 49 68

(3) Budget 2020-2021

Approbation du compte de gestion de 2020

Jean-Jacques CAFFY présente le compte de gestion 2020.

Après délibération, le Comité syndical par 20 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **DECIDE** d'approuver le compte de gestion de l'année 2020.

Voir délibération n°1.

PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VÉZÈRE-AUVEZÈRE

► **Approbation du compte administratif et affectation des résultats de 2020**

Jean-Jacques CAFFY, Président du PETR, rappelle que le compte administratif est voté hors de la présence du Président. Il peut assister à la discussion mais devra impérativement se retirer au moment du vote. Le Président ne peut présider la séance, le Comité syndical élit alors son président lors de la séance pour les délibérations relatives aux comptes administratifs.

Après délibération, le Comité syndical par 20 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **ELIT** Monsieur Francis COMBY, 1er Vice-Président, comme président de séance pour l'ensemble des délibérations relatives aux comptes administratifs (budget principal)
- **PRECISE** que pour toutes les autres délibérations prises lors de cette séance, Monsieur Jean-Jacques CAFFY assurera la Présidence.

Voir délibération n°2.

Francis COMBY présente le compte administratif 2020.

Voir compte administratif 2020.

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2019 et après délibération, le Comité syndical :

- **DECIDE**, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention (Monsieur le Président ne prenant pas part au vote) d'affecter les résultats cumulés de la section d'exploitation ;
- **APPROUVE**, par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention (Monsieur le Président ne prenant pas part au vote) le compte administratif tel qu'il est présenté.

Voir délibérations n°3 et 4.

► **Vote du budget primitif pour 2021**

Voir budget primitif 2021.

Après délibération, le Comité syndical par 20 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :

- **DECIDE** de voter le budget primitif 2021 :
 - Par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel sur chacun des chapitres
 - Par chapitre pour la section d'investissement sans vote formel sur chacun des chapitres
- **ADOpte** le budget primitif 2021 comme suit :
 - Section de fonctionnement
 - Dépenses : 92 708,25 €
 - Recettes : 92 708,25 €
 - Section d'investissement :

PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VÉZÈRE-AUVEZÈRE

- Dépenses : 182 238,21 €
 - Recettes : 182 238,21 €
- **PRECISE** que les reports des sections sont intégrés au budget 2021.

Voir délibération n°5.

► Répartition par Communauté de communes et appels à cotisations afférents

Voir appels à cotisations 2021.

Il était initialement prévu de réaliser une étude pour l'élaboration du projet de territoire du PETR. Le budget prévisionnel était estimé à 40 000 €.

Une étude étant actuellement réalisée dans le cadre du CRTE, il faudra voir par la suite si une étude complémentaire est nécessaire ou non.

Les 40 000 € seront tout de même inscrits au budget et intégrés aux appels à cotisation des Communautés de communes.

Après délibération, le Comité syndical par 20 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :

- **VALIDE** l'appel à cotisation pour l'année 2021
- **VALIDE** le fractionnement de l'appel à cotisation
- **DEMANDE** à Monsieur le Président de bien vouloir émettre les titres de recettes à l'encontre des EPCI constituant le PETR
- **DIT** que les recettes sont inscrites au budget 2021 du PETR Vézère-Auvézère

Voir délibération n°6.

► Ligne de trésorerie pour 2021

Après délibération, le Comité syndical par 20 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **DECIDE** l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 110 000 euros sur 1 an imputée sur le budget du PETR Vézère-Auvézère,
- **CHARGE** Monsieur le Président de consulter différents établissements financiers,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Président pour signer le contrat de ligne de trésorerie avec l'établissement faisant la meilleure proposition financière et tous les documents à intervenir en vue de l'exécution de la présente délibération ;
- **AFFIRME** que les crédits nécessaires au paiement des frais financiers et intérêts sont inscrits au budget du PETR Vézère-Auvézère.

Voir délibération n°7.

PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VÉZÈRE-AUVEZÈRE

(4) Contrat de mission de délégué à la protection des données dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données

Après délibération, le Comité syndical par 20 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le contrat,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ce contrat.

Voir délibération n°8.

(5) Questions diverses

Futur programme européen LEADER

Il serait possible de porter le prochain programme européen LEADER à l'échelle du PETR Vézère-Auvezère.

Pour rappel, actuellement, les communautés de communes du Pays d'Uzerche et Vézère-Monédières-Millesources dépendent du programme porté par Tulle-Vézère-Monédières et la communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour dépend du programme porté par Territoire Ouest Corrèzien.

La décision ne doit pas être prise immédiatement. Il est proposé d'attendre les résultats des élections régionales avant de se positionner.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire,
Bernard RUAL

Le Président,
Jean-Jacques CAFFY

PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VÉZÈRE-AUVEZÈRE

EPCI	COMMUNE	NOM	SIGNATURE
Pays de Lubersac Pompadour (12 communes) 8 titulaires + 3 suppléants	ARNAC-POMPADOUR	Alain TISSEUIL	X
	BENAYES	Jean-Louis MAURY	X
	BEYSSENAC	Francis COMBY	X
	LUBERSAC	Philippe GONZALEZ	X
	MONTGIBAUD	Alain MARSAT	X
	SAINT-JULIEN-LE-VENDOMOIS	Jean-Pierre NEXON	Excusé
	SAINT-PARDOUX-CORBIER	Guy DEVEIX	Excusé
	SAINT-SORNIN-LAVOLPS	Éric LASCAUX	X
	CONCEZE	Pascal HERMAND (suppl)	Excusé
	LUBERSAC	Agnès BERTRAND-LAFEUILLE (suppl)	Excusée
	SAINT-MARTIN-SEPERT	Sabine BOSSELUT (suppl)	Excusée
Pays d'Uzerche (12 communes) 9 titulaires + 4 suppléants	EYBURIE	Jean-Luc AIGUEPERSE	X
	MASSERET	Bernard ROUX	X
	MEILHARDS	Jean-Jacques CAFFY	X
	ORGNAC-SUR-VEZERE	Milena LOUBRIAT	X
	PERPEZAC-LE-NOIR	Delphine VEYSSEIX BOUDET	X
	SAINT-YBARD	Jean-Jacques DUMAS	Excusé
	SALON-LA-TOUR	Jean-Claude CHAUFFOUR	X
	UZERCHE	Catherine CHAMBRAS	X
	UZERCHE	Jean-Paul GRADOR	X
	CONDAT-SUR-GANAVEIX	Michel PLAZANET (suppl)	Excusé
	ESPARTIGNAC	Jean-Michel FAUGERAS (suppl)	Excusé
	LAMONGERIE	Michel LAUTRETTE (suppl)	X
VIGEOIS	Jean-Pierre DRAPPIER (suppl)	Excusé	
Vézère Monédière Millesources (19 communes) 5 titulaires + 2 suppléants	CHAMBERET	Bernard RUAL	X
	GOURDON-MURAT	Daniel GARAIS	X
	SAINT HILAIRE LES COURBES	Philippe JENTY	X
	SOUDAINE LAVINADIÈRE	Pierre PEYRAMAURE	X
	TREIGNAC	Gérard COIGNAC	X
	CHAMBERET	Vincent COISSAC (suppl)	X
	PEYRISSAC	Josiane VIGROUX SARDENNE (suppl)	Excusée

PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VÉZÈRE-AUVEZÈRE

Invités	Daniel CHASSEING	Sénateur	X
	Louise CORMIER	Grand Public	X
	Pascal COSTE	Président du Conseil dép.	Excusé - Représenté par Hélène ROME
	Matthieu DOLIGEZ	Secrétaire général de la Préfecture	X
	Christophe JERRETIE	Député	X
	Philippe LAYCURAS	Sous-Préfet	X
	Frédérique MEUNIER	Députée	Excusée
	Claude NOUGEIN	Sénateur	Excusé
	Hélène ROME	Vice-Présidente du Conseil dép.	X
	Salima SAA	Préfète	Excusée
	Nicolas SIELANCZYK	EY	X



DÉLIBÉRATION du POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VEZERE-AUVEZERE

SEANCE DU LUNDI 22 MARS 2021

N° 2021-03-03

L'an deux mil vingt et un

Le 22 mars à 18 h,

Le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des fêtes de Chamberet sous la présidence de Jean-Jacques CAFFY.

Date de convocation : 11 mars 2021.

Nombre de membres

En exercice : 22

Présents : 19

Représentés : 01

Absents : 02

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 00

Abstention : 00

Délégués titulaires présents : Jean-Luc AIGUEPERSE, Jean-Jacques CAFFY, Catherine CHAMBRAS, Jean-Claude CHAUFFOUR, Gérard COIGNAC, Francis COMBY, Daniel GARAIS, Jean-Paul GRADOR, Philippe GONZALEZ, Éric LASCAUX, Miléna LOUBRIAT, Philippe JENTY, Alain MARSAT, Jean-Louis MAURY, Pierre PEYRAMAURE, Bernard ROUX, Bernard RUAL, Alain TISSEUIL, Delphine VEYSSEIX-BOUDET.

Délégués titulaires représentés : Jean-Jacques DUMAS (représenté par Michel LAUTRETTE).

Délégués titulaires absents : Guy DEVEIX, Jean-Pierre NEXON.

Délégué suppléant présent : Vincent COISSAC.

Bernard RUAL est nommé secrétaire de séance.

Le compte de gestion tenu et remis par Monsieur le Receveur comprend toutes les opérations constatées au titre de la gestion de ce budget pendant l'exercice budgétaire écoulé.

La lecture des opérations passées au titre de l'année 2020 n'appelle aucune observation.

Aussi, les résultats du compte de gestion 2020 étant en tous points conformes à ceux du compte administratif 2020, il est proposé d'approuver le compte de gestion de l'année 2020 tenu par Monsieur le Receveur.

Après délibération, le Comité syndical par 20 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **DECIDE** d'approuver le compte de gestion de l'année 2020.

Préfecture de la Corrèze

Reçu le

29 MARS 2021

Contrôle de Légalité

Fait à Uzerche, le 23 mars 2021.
Vu pour copie certifiée conforme

Le Président

Jean-Jacques CAFFY

Envoi en Préfecture
Retour de Préfecture
Publication



DÉLIBÉRATION du POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VEZERE-AUVEZERE

SEANCE DU LUNDI 22 MARS 2021

Préfecture de la Corrèze

N° 2021-03-04

Reçu le

L'an deux mil vingt et un

Le 22 mars à 18 h,

29 MARS 2021

Le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des fêtes de Chamberet sous la présidence de Jean-Jacques CAFFY.

Date de convocation : 11 mars 2021.

Nombre de membres

En exercice : 22

Présents : 19

Représentés : 01

Absents : 02

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 00

Abstention : 00

Délégués titulaires présents : Jean-Luc AIGUEPERSE, Jean-Jacques CAFFY, Catherine CHAMBRAS, Jean-Claude CHAUFFOUR, Gérard COIGNAC, Francis COMBY, Daniel GARAI, Jean-Paul GRADOR, Philippe GONZALEZ, Éric LASCAUX, Miléna LOUBRIAT, Philippe JENTY, Alain MARSAT, Jean-Louis MAURY, Pierre PEYRAMAURE, Bernard ROUX, Bernard RUAL, Alain TISSEUIL, Delphine VEYSSEIX-BOUDET.

Délégués titulaires représentés : Jean-Jacques DUMAS (représenté par Michel LAUTRETTE).

Délégués titulaires absents : Guy DEVEIX, Jean-Pierre NEXON.

Délégué suppléant présent : Vincent COISSAC.

Bernard RUAL est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle que la délibération d'approbation du compte administratif doit attester de sa concordance avec le compte avec le compte de gestion du comptable.

Monsieur le Président précise que dans la circulaire du 17 février 2021, Madame la Préfète rappelle différentes dispositions en matière de prise de décisions budgétaires et l'élaboration des documents s'y rapportant.

Aussi le compte administratif est voté hors de la présence du Président. Il peut assister à la discussion mais devra impérativement se retirer au moment du vote. Le Président ne peut présider la séance, le comité syndical élit alors son président lors de la séance pour les délibérations relatives aux comptes administratifs. Le Président ne peut être comptabilisé comme membre présent pour le calcul du quorum, ni signer le compte administratif.

Il est à noter que Monsieur le Président ne peut donc ni recevoir ou donner de délégation de signature pour ce vote.

Le compte administratif est adopté si une majorité de voix ne s'est pas dérogée contre son adoption (L.1612-12 du CGCT). Les abstentions ne constituent pas des votes contre l'adoption du compte administratif.

Après délibération, le Comité syndical par 20 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **ELIT** Monsieur Francis COMBY, 1er Vice-Président, comme président de séance pour l'ensemble des délibérations relatives aux comptes administratifs (budget principal)
- **PRECISE** que pour toutes les autres délibérations prises lors de cette séance, Monsieur Jean-Jacques CAFFY assurera la Présidence.

Envoi en Préfecture
Retour de Préfecture
Publication

Fait à Uzerche, le 23 mars 2021.
Vu pour copie certifiée conforme

Le Président,

Jean-Jacques CAFFY



Préfecture de la Corrèze

Reçu le

29 MARS 2021

Contrôle de Légalité

Envoi en Préfecture
Retour de Préfecture
Publication

(*) Les "dépenses" et les "recettes" doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser".

Les "déficits" et les "excédents" doivent être inscrits sur les lignes "résultats reportés", "résultats de clôture" et "résultats définitifs".

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vézère Auvézère
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
SEANCE DU 22 mars 2021

L'An deux mil vint et un, le 22 mars

Le Comité syndical, régulièrement convoqué, réuni à la Salle des fêtes de Chamberet, sous la présidence de Monsieur Francis COMBY, 1er Vice Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Jean-Jacques CAFFY, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENTS			ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT (*)	RECETTES ou EXCÉDENTS (*)	DÉPENSES ou DÉFICIT (*)	DÉPENSES ou DÉFICIT (*)	RECETTES ou EXCÉDENTS (*)	DÉPENSES ou DÉFICIT (*)	RECETTES ou EXCÉDENTS (*)	
Résultats reportés		12 444,15	4 911,35			4 911,35		12 444,15
Opérations de l'exercice	64 505,73	68 067,16	16 528,50	25 863,81		81 034,23		93 930,97
TOTAUX	64 505,73	80 511,31	21 439,85	25 863,81		85 945,58		106 375,12
Résultats de clôture		16 005,58		4 423,96				4 423,96
Restes à réaliser								
TOTAUX CUMULÉS	64 505,73	80 511,31	21 439,85	25 863,81		85 945,58		106 375,12
RÉSULTATS DÉFINITIFS		16 005,58		4 423,96				20 429,54

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Nombre de membres :	
- en exercice	: 22
- présents	: 19
- votants	: 19
Date de convocation :	
	11/03/2021

Cachet



PREFECTURE DE LA CORREZE
REÇU le
09 AVR. 2021
CONTROLE DE LEGALITE

Pour expédition conforme,
Le 1er Vice Président,
Francis COMBY

**DÉLIBÉRATION du POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
VEZERE-AUVEZERE**



SEANCE DU LUNDI 22 MARS 2021

N° 2021-03-06

L'an deux mil vingt et un

Le 22 mars à 18 h,

Le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des fêtes de Chamberet sous la présidence de Jean-Jacques CAFFY.

Date de convocation : 11 mars 2021.

Délégués titulaires présents : Jean-Luc AIGUEPERSE, Catherine CHAMBRAS, Jean-Claude CHAUFFOUR, Gérard COIGNAC, Francis COMBY, Daniel GARAI, Jean-Paul GRADOR, Philippe GONZALEZ, Éric LASCAUX, Miléna LOUBRIAT, Philippe JENTY, Alain MARSAT, Jean-Louis MAURY, Pierre PEYRAMAURE, Bernard ROUX, Bernard RUAL, Alain TISSEUIL, Delphine VEYSSEIX-BOUDET.

Délégués titulaires représentés : Jean-Jacques DUMAS (représenté par Michel LAUTRETTE).

Délégués titulaires absents : Guy DEVEIX, Jean-Pierre NEXON.

Délégué suppléant présent : Vincent COISSAC.

Bernard RUAL est nommé secrétaire de séance.

Le Comité syndical :

Après avoir entendu ce jour, le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation ;

Considérant les éléments suivants :

Nombre de membres

En exercice : 22

Présents : 18

Représentés : 01

Absents : 02

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 00

Abstention : 00

Objet :

Approbation du compte administratif 2020 et affectation des résultats

Pour mémoire	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau)	+ 12 444,15 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (report à nouveau)	- 4 911,35 €
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2020	
Solde d'exécution de l'exercice	+ 9 335,31 €
Solde d'exécution cumulé	+ 4 423,96 €
Restes à réaliser au 31/12/2020	
Dépenses d'investissement	
Recettes d'investissement	
Solde	
Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2020	
Rappel du solde d'exécution cumulé	+ 4 423,96 €
Rappel du solde des restes à réaliser	
Besoin de financement total	+ 4 423,96 €
Résultat de fonctionnement à affecter	
Résultat de l'exercice	+ 3 561,43 €
Résultat antérieur	+ 12 444,15 €
Total à affecter	+ 16 005,58 €

Envoi en Préfecture
Retour de Préfecture
Publication

- **DECIDE**, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention (Monsieur le Président ne prenant pas part au vote) d'affecter les résultats cumulés de la section d'exploitation comme suit :

DECIDE, affectation	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur le B.P. 2021)	0 €
Affectation complémentaire en « réserves » (crédit du compte 1068 sur le B.P. 2021)	0 €
Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2021, ligne 002 (Report à nouveau créditeur)	16 005,58 €
Total	16 005,58 €

- **APPROUVE**, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention (Monsieur le Président ne prenant pas part au vote) le compte administratif tel qu'il est présenté.

Fait à Uzerche, le 23 mars 2021.
Vu pour copie certifiée conforme

Le 1^{er} Vice-Président,


Francis COMBY





DÉLIBÉRATION du POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VEZERE-AUVEZERE

SEANCE DU LUNDI 22 MARS 2021

N° 2021-03-07

L'an deux mil vingt et un

Le 22 mars à 18 h,

Le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des fêtes de Chamberet sous la présidence de Jean-Jacques CAFFY.

Date de convocation : 11 mars 2021.

Nombre de membres

En exercice : 22

Présents : 19

Représentés : 01

Absents : 02

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 00

Abstention : 00

Objet :

Approbation du budget
primitif 2021

Délégués titulaires présents : Jean-Luc AIGUEPERSE, Jean-Jacques CAFFY, Catherine CHAMBRAS, Jean-Claude CHAUFFOUR, Gérard COIGNAC, Francis COMBY, Daniel GARAI, Jean-Paul GRADOR, Philippe GONZALEZ, Éric LASCAUX, Miléna LOUBRIAT, Philippe JENTY, Alain MARSAT, Jean-Louis MAURY, Pierre PEYRAMAURE, Bernard ROUX, Bernard RUAL, Alain TISSEUIL, Delphine VEYSSEIX-BOUDET.

Délégués titulaires représentés : Jean-Jacques DUMAS (représenté par Michel LAUTRETTE).

Délégués titulaires absents : Guy DEVEIX, Jean-Pierre NEXON.

Délégué suppléant présent : Vincent COISSAC.

Bernard RUAL est nommé secrétaire de séance.

Vu le CGCT et notamment ses articles relatifs à l'adoption du budget ;

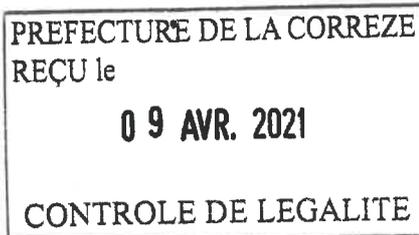
Vu l'instruction comptable applicable en l'espèce ;

Vu la délibération du 22 mars 2021 approuvant le compte administratif 2020 et l'affectation des résultats 2010 ;

Considérant la présentation faite en séance par Monsieur le Président,

Après délibération, le Comité syndical par 20 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :

- **DECIDE** de voter le budget primitif 2021 :
 - o Par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel sur chacun des chapitres
 - o Par chapitre pour la section d'investissement sans vote formel sur chacun des chapitres
- **ADOpte** le budget primitif 2021 comme suit :
 - o Section de fonctionnement
 - Dépenses : 92 708,25 €
 - Recettes : 92 708,25 €
 - o Section d'investissement :
 - Dépenses : 182 238,21 €
 - Recettes : 182 238,21 €
- **PRECISE** que les reports des sections sont intégrés au budget 2021.



Fait à Uzerche, le 23 mars 2021.
Vu pour copie certifiée conforme

Le Président,

Jean-Jacques CAFFY

Envoi en Préfecture
Retour de Préfecture
Publication



DÉLIBÉRATION du POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VEZERE-AUVEZERE

SEANCE DU LUNDI 22 MARS 2021

N° 2021-03-08

L'an deux mil vingt et un
Le 22 mars à 18 h,

Le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des fêtes de Chamberet sous la présidence de Jean-Jacques CAFFY.

Date de convocation : 11 mars 2021.

Nombre de membres

En exercice : 22
Présents : 19
Représentés : 01
Absents : 02

Votants : 20
Pour : 20
Contre : 00
Abstention : 00

Objet :
Appels à cotisation 2021

Délégués titulaires présents : Jean-Luc AIGUEPERSE, Jean-Jacques CAFFY, Catherine CHAMBRAS, Jean-Claude CHAUFFOUR, Gérard COIGNAC, Francis COMBY, Daniel GARAI, Jean-Paul GRADOR, Philippe GONZALEZ, Éric LASCAUX, Miléna LOUBRIAT, Philippe JENTY, Alain MARSAT, Jean-Louis MAURY, Pierre PEYRAMAURE, Bernard ROUX, Bernard RUAL, Alain TISSEUIL, Delphine VEYSSEIX-BOUDET.

Délégués titulaires représentés : Jean-Jacques DUMAS (représenté par Michel LAUTRETTE).

Délégués titulaires absents : Guy DEVEIX, Jean-Pierre NEXON.

Délégué suppléant présent : Vincent COISSAC.

Bernard RUAL est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle que les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vézère-Auvézère prévoient dans les ressources du PETR, la participation financière de ses membres.

Cette participation est le reste à charge réel de la structure, déduction faite de tous les apports financiers perçus (subventions, FCTVA, remboursement...).

Conformément aux statuts et au regard du budget voté par l'assemblée délibérante, la participation est proportionnelle à la population de chaque EPCI membre et est répartie comme suit pour l'année 2021.

Préfecture de la Corrèze

Reçu le

29 MARS 2021

Contrôle de Légalité

Envoi en Préfecture
Retour de Préfecture
Publication

	Poids démographique %	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT (hors 021-023)	SYNTHESE
COM COM PAYS DE LUBERSAC POMPADOUR	33,88	13 552,00 €	14 340,28 €	27 892,28 €
COM COM PAYS D'UZERCHE	43,54	17 416,00 €	18 429,03 €	35 845,03 €
COM COM VEZERE MONEDIERES	22,58	9 032,00 €	9 557,36 €	18 589,36 €
		40 000,00 €	42 326,67 €	82 326,67 €

1er appel de fonds - vers le 30 avril

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT (hors 021-023)	SYNTHESE
COM COM PAYS DE LUBERSAC POMPADOUR	33,88	6 776,00 €	7 170,14 €	13 946,14 €
COM COM PAYS D'UZERCHE	43,54	8 708,00 €	9 214,52 €	17 922,52 €
COM COM VEZERE MONEDIERES	22,58	4 516,00 €	4 778,69 €	9 294,69 €
		20 000,00 €	21 163,34 €	41 163,34 €

2ème appel de fonds (solde) - vers le 30 juin

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT (hors 021-023)	SYNTHESE
COM COM PAYS DE LUBERSAC POMPADOUR	33,88	6 776,00 €	7 170,14 €	13 946,14 €
COM COM PAYS D'UZERCHE	43,54	8 708,00 €	9 214,52 €	17 922,52 €
COM COM VEZERE MONEDIERES	22,58	4 516,00 €	4 778,68 €	9 294,68 €
		20 000,00 €	21 163,34 €	41 163,34 €

Après délibération, le Comité syndical par 20 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :

- **VALIDE** l'appel à cotisation pour l'année 2021
- **VALIDE** le fractionnement de l'appel à cotisation
- **DEMANDE** à Monsieur le Président de bien vouloir émettre les titres de recettes à l'encontre des EPCI constituant le PETR
- **DIT** que les recettes sont inscrites au budget 2021 du PETR Vézère-Auvézère

Préfecture de la Corrèze

Reçu le

29 MARS 2021

Contrôle de Légalité

Fait à Uzerche, le 23 mars 2021.
Vu pour copie certifiée conforme

Le Président,


Jean-Jacques CAFFY



DÉLIBÉRATION du POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VEZERE-AUVEZERE

SEANCE DU LUNDI 22 MARS 2021

N° 2021-03-09

L'an deux mil vingt et un
Le 22 mars à 18 h,

Le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des fêtes de Chamberet sous la présidence de Jean-Jacques CAFFY.

Date de convocation : 11 mars 2021.

Nombre de membres

En exercice : 22
Présents : 19
Représentés : 01
Absents : 02

Votants : 20
Pour : 20
Contre : 00
Abstention : 00

Objet :
Ligne de trésorerie 2021

Délégués titulaires présents : Jean-Luc AIGUEPERSE, Jean-Jacques CAFFY, Catherine CHAMBRAS, Jean-Claude CHAUFFOUR, Gérard COIGNAC, Francis COMBY, Daniel GARAI, Jean-Paul GRADOR, Philippe GONZALEZ, Éric LASCAUX, Miléna LOUBRIAT, Philippe JENTY, Alain MARSAT, Jean-Louis MAURY, Pierre PEYRAMAURE, Bernard ROUX, Bernard RUAL, Alain TISSEUIL, Delphine VEYSSEIX-BOUDET.

Délégués titulaires représentés : Jean-Jacques DUMAS (représenté par Michel LAUTRETTE).

Délégués titulaires absents : Guy DEVEIX, Jean-Pierre NEXON.

Délégué suppléant présent : Vincent COISSAC.

Bernard RUAL est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle qu'une ligne de trésorerie est demandée tous les ans par le PETR Vézère-Auvézère. En effet, même si le budget du PETR est équilibré, il doit disposer d'un fonds de roulement pour payer les différents partenaires, dans l'attente du versement des subventions et recettes diverses liées au service.

Pour l'année 2021, il est proposé d'augmenter la ligne de trésorerie sollicitée, notamment afin de pouvoir régler les aides aux entreprises dans le cadre du dispositif FISAC.

Pour faire face à ces besoins ponctuels, Monsieur le Président propose à l'assemblée d'ouvrir une ligne de crédit de 110 000,00 € (cent dix mille euros) euros sur 1 an.

Après délibération, le Comité syndical par 20 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

Préfecture de la Corrèze

Reçu le

29 MARS 2021

Contrôle de Légalité

- **DECIDE** l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 110 000 euros sur 1 an imputée sur le budget du PETR Vézère-Auvézère,
- **CHARGE** Monsieur le Président de consulter différents établissements financiers,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Président pour signer le contrat de ligne de trésorerie avec l'établissement faisant la meilleure proposition financière et tous les documents à intervenir en vue de l'exécution de la présente délibération ;
- **AFFIRME** que les crédits nécessaires au paiement des frais financiers et intérêts sont inscrits au budget du PETR Vézère-Auvézère.

Fait à Uzerche, le 23 mars 2021.
Vu pour copie certifiée conforme

Le Président
Jean-Jacques CAFFY

Envoi en Préfecture
Retour de Préfecture
Publication





DÉLIBÉRATION du POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VEZERE-AUVEZERE

SEANCE DU LUNDI 22 MARS 2021

N° 2021-03-010

L'an deux mil vingt et un
Le 22 mars à 18 h,

Le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des fêtes de Chamberet sous la présidence de Jean-Jacques CAFFY.

Date de convocation : 11 mars 2021.

Nombre de membres

En exercice : 22
Présents : 19
Représentés : 01
Absents : 02

Votants : 20
Pour : 20
Contre : 00
Abstention : 00

Objet :

Contrat de mission de
délégué à la protection
des données dans le cadre
de la RGPD

Délégués titulaires présents : Jean-Luc AIGUEPERSE, Jean-Jacques CAFFY, Catherine CHAMBRAS, Jean-Claude CHAUFFOUR, Gérard COIGNAC, Francis COMBY, Daniel GARAI, Jean-Paul GRADOR, Philippe GONZALEZ, Éric LASCAUX, Miléna LOUBRIAT, Philippe JENTY, Alain MARSAT, Jean-Louis MAURY, Pierre PEYRAMAURE, Bernard ROUX, Bernard RUAL, Alain TISSEUIL, Delphine VEYSSEIX-BOUDET.

Délégués titulaires représentés : Jean-Jacques DUMAS (représenté par Michel LAUTRETTE).

Délégués titulaires absents : Guy DEVEIX, Jean-Pierre NEXON.

Délégué suppléant présent : Vincent COISSAC.

Bernard RUAL est nommé secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 21 22-22, alinéa 4 ;
Vu le budget du PETR Vézère-Auvézère ;

Monsieur le Président propose que :

- Article 1^{er} : un contrat de mission soit passé avec la SAS GAIA portant désignation d'un délégué à la protection des données, conformément aux obligations du Règlement européen sur la protection des données (RGPD) 2016/679.
- Article 2 : le présent contrat soit conclu pour une durée de quatre ans et qu'il puisse se poursuivre par reconduction expresse, par période d'une année, sans pouvoir excéder 5 ans au total.
- Article 3 : la dépense en résultant (soit 400 € HT pour la mise en place de la conformité RGPD et 250 € HT pour le suivi, l'assistance et le contrôle les années suivantes) soit prévue au budget 2021 et sera inscrite aux budgets suivants.
- Article 4 : la présente décision puisse faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
- Article 5 : Madame la Chargée de développement territorial et Monsieur le Trésorier, soient chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Ampliation sera adressée à Madame la Préfète de la Corrèze, à Monsieur le Trésorier, à la SAS GAIA, et sera inscrite au registre des décisions.

Envoi en Préfecture
Retour de Préfecture
Publication

Préfecture de la Corrèze

Reçu le

29 MARS 2021

Contrôle de Légalité

Après délibération, le Comité syndical par 20 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le contrat,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ce contrat.

Fait à Uzerche, le 23 mars 2021.
Vu pour copie certifiée conforme

Le Président,

Jean-Jacques CAFFY



Préfecture de la Corrèze

Reçu le

29 MARS 2021

Contrôle de Légalité